

COMITÉ DES RÉSIDENTS ET GENS D'AFFAIRES
DU PETIT LAURIER

MÉMOIRE DÉPOSÉ À

Commission sur le transport et les travaux publics

dans le cadre du

Projet de Politique de stationnement de Montréal

7 mars 2016

AVANT-PROPOS

La question du stationnement a pris, au courant de l'année dernière, une large place dans les débats montréalais, et ce, autant en ce qui concerne la vitalité économique, le vivre ensemble, les questions environnementales, etc.

Dans notre quartier, Le Petit Laurier, et dans l'arrondissement Plateau de façon plus large, cette question est même devenue un enjeu majeur qui a conduit à beaucoup d'opposition entre des citoyens (résidents, commerçants et professionnels) et les élus et entre les citoyens eux-mêmes, créant dans le quartier à un climat qualifié par plusieurs de malsain.

C'est pourquoi nous tenons à remercier la ville de Montréal pour le travail de réflexion sur cette question au travers du présent projet de « **Politique de stationnement** » ainsi que tous les membres de cette commission pour prendre le temps d'écouter et d'entendre ce que les simples citoyens et citoyennes ont à dire sur une question qui les touche directement dans leur quotidien.

Avant toute chose, tous les membres de cette commission n'ayant le plaisir de vivre ou de connaître notre quartier et pour bien comprendre de quoi il est question quand on parle du « Petit Laurier », l'on fait référence au quartier délimité par la rue Papineau à l'est, la rue St-Grégoire au nord, le boulevard St-Joseph au sud et le Parc Laurier à l'ouest (grosso-modo, la rue DeMentana).

HISTORIQUE

Le comité des résidents et des gens d'affaires du Petit Laurier a vu le jour au printemps 2015. Notre comité est né suite à la mobilisation de citoyens et des citoyennes du quartier en réaction à l'imposition non-demandée, non-désirée et unilatérale de la vignette 151 par les élus de l'arrondissement Plateau Mont-Royal. Ce comité s'est formé de façon spontanée et a réuni dès le départ autant des résidents, des commerçants que des professionnels.

Nous voulons ici insister sur un point: contrairement à ce qui a été véhiculé dans les médias, cette mobilisation a été principalement et avant-tout une réaction citoyenne à laquelle se sont joints les commerçants et les professionnels. Même si certaines actions médiatisées avaient pour acteurs principaux des gens d'affaires (commerçants et professionnels confondus), il n'en demeure pas moins que c'est la population du quartier qui a été la bougie d'allumage et le fer de lance de ce mouvement d'opposition, et ce, au-delà de toute ligne partisane.

D'ailleurs, notre 3e pétition s'opposant à l'imposition de la vignette 151, regroupait au-delà de 2700 noms, dont plus de 52% des signatures provenaient directement des citoyens et citoyennes du Petit Laurier.

LIGNES DIRECTRICES

Au cours de la dernière année, au fil de nos rencontres, de nos échanges et de nos discussions, grâce à la rencontre privilégiée que nous avons su développer avec plusieurs centaines de citoyens et citoyennes du quartier, nous avons pu dégager quelques lignes directrices pour définir notre position sur la question du stationnement.

Beaucoup de nos réflexions prioritaires se retrouvent dans le projet de politique soumis par la ville de Montréal. Sans vouloir faire une analyse exhaustive de tout ce document, nous retenons certains points qui nous considérons très importants:

- nous tenons à affirmer notre appui à la vision globale exprimée dans ce projet de « **Politique de stationnement** »: « *Assurer une offre équilibrée en stationnement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique...* ». Tant qu'à la question de « *...tout en réduisant la dépendance à l'automobile et son impact sur l'environnement* » nous croyons que cette question dépasse largement la gestion du stationnement et devrait être envisagée dans un cadre beaucoup plus large;
- nous ne pouvons qu'applaudir aux 4 principes directeurs exprimés, principalement et surtout à l'idée de « *...simplifier et harmoniser les pratiques municipales afin d'assurer une meilleure cohérence de la gestion du stationnement...* »;
- concernant les 6 stratégies énumérées dans ce document et les 37 mesures qui s'y rattachent, plusieurs nous semblent fort pertinentes. Mentionnons entre autres:
 - toute la question du stationnement intelligent, en autant que cette approche ne soit pas perçue et administrée comme une nouvelle façon visant à atteindre des quotas de constats d'infraction;
 - les mesures concernant une nouvelle approche tarifaire, principalement, la révision des modes de tarification et la question des périodes de gratuité pour favoriser l'activité économique;
 - dans la stratégie # 5, l'harmonisation et la simplification de la signalisation du stationnement sur rue, qui permettra de mettre un terme à la jungle des panneaux indicateurs de stationnement et qui souvent représente un défi pour les citoyens surtout quand on en retrouve 4 et plus sur un même poteau
- considérant ce que nous venons d'exprimer, nous affirmons donc notre soutien aux 3 actions prioritaires suggérées à mettre en place en 2016-2017, principalement les points 1 et 3, à savoir:

1. La simplification et l'harmonisation des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement

Définition d'un cadre de pratiques commun en matière de stationnement applicable à l'ensemble des arrondissements (vignettes, harmonisation de la tarification, etc.)

3. La simplification de la signalisation du stationnement sur rue

Réduction du nombre de panneaux sur le domaine public et sur un même poteau, ainsi qu'une meilleure lisibilité des messages

Aux considérations contenues dans le document de la ville de Montréal, nous aimerions y ajouter quelques éléments issus directement de notre expérience de la dernière année et de nos échanges avec la population du Petit Laurier.

Avant d'aller plus loin, nous pouvons affirmer qu'une très grande partie de la population locale considérait, qu'avant l'imposition de la vignette 151, il y avait pas ou très peu de problèmes liés au stationnement dans le Petit Laurier. Que l'imposition non-demandée de la dite vignette a été au contraire la source de problèmes qui n'existaient pas auparavant. Une exception notoire à cette affirmation concerne la question du stationnement sur les rues adjacentes au Parc Laurier.: nous y reviendrons plus loin.

Considérant de ce qui précède, nous croyons fermement:

- **que de façon générale, l'implantation de zone SRRR doit être vue comme un moyen de mieux gérer le stationnement en tenant compte de la spécificité de chaque arrondissement, voire d'un secteur défini à l'intérieur d'un arrondissement et qu'elle doit provenir d'une demande de citoyens;**
- **que le processus conduisant à cette implantation doit inclure une étude d'impact, doit être connu de tous, transparent et inclure obligatoirement la mise en place d'un mécanisme de consultation de l'ensemble des citoyens concernés;**
- **que les critères définissant cette implantation soient les mêmes pour l'ensemble de la ville de Montréal; qu'à cette fin (tout en gardant une marge de manoeuvre à chaque arrondissement pour gérer sa propre spécificité), la ville-centre détermine une fourchette du nombre d'espaces réservés pour vignette dans une zone définie SRRR, du nombre de vignettes émises versus le nombre d'espaces vignettés, et d'une politique claire de tarification du stationnement;**
- **que dans certaines situations la désignation d'espaces vignettés peut-être déterminée en fonction d'une solution plus globale à apporter à un problème spécifique à régler. Dans un tel cas, le processus et les critères doivent être respectés;**
- **qu'une politique de stationnement et ses règles de tarification ne peut pas et ne doit pas, en aucune façon, être une politique de taxation ou devenir une politique de tarification de l'espace public.**

PROPOSITIONS

Au-delà des lignes directrices précédemment énoncées, notre comité vous soumet quelques propositions spécifiques pour améliorer la gestion du stationnement dans le Petit Laurier et pour tenter de répondre le plus possible aux demandes et aspirations qui nous ont été exprimées de puis près d'un an:

- 1- certains résidents et résidentes nous ont manifesté le désir de sauver une certaine portion des zones vignettées. A cette fin, nous croyons qu'un certain pourcentage (10 % à 15 % ?) des espaces de stationnement devraient être des zones vignettées;**
- 2- dans certains cas particuliers, soit une demande majoritaire de riverains dans une situation particulière, soit une problématique particulière à régler, ce pourcentage pourrait être légèrement augmentée ;**
- 3- vu notre position ferme qu'une politique de stationnement n'est pas une politique de taxation, la tarification des espaces vignettés devrait être revue, nous croyons donc que la fourchette de tarification que devrait proposer la ville de Montréal doit demeurer raisonnable et minimale et se baser sur le coût médian actuel de l'ensemble des arrondissements;**
- 4- le remplacement complet des vignettes 9h à 23h pour l'ensemble du Petit Laurier, sauf exception;**

Il existe 3 cas particuliers dans le Petit Laurier: la rue Laurier, le boul. St-Joseph et le Parc Laurier.

La rue Laurier:

La rue Laurier entre Brébeuf et Papineau a développé au fil des années une cohabitation commerciale et résidentielle originale, équilibrée, agréable et extrêmement appréciée par la population locale et par beaucoup de monde de l'arrondissement, hors de l'arrondissement et hors de la ville de Montréal.

L'offre commerciale y est faite de commerces de proximité, mais aussi de certains commerces de destination qui les uns comme les autres se sont bâtis, au fil des ans, une réputation extraordinaire et enviable grâce aux investissements financiers et humains de leurs propriétaires et de leur employés,. Dernièrement, ce bel équilibre consensuel a été rompu par des interventions faites sans consultation et non désirées. Nous parlons ici de la question des vignettes, de la réduction des espaces de stationnement dûe à la multiplication des saillies et des nouvelles super saillies et de l'accessibilité réduite au quartier. Le comité demande donc pour cette rue de revenir au « statu quo ante »:

Nos propositions:

A- aucun espace vignetté;

B- dans les sections plus commerciales, stationnement toléré pour une période de 2 heures durant les heures d'affaires, soit de 8h à 17h (application des méthodes de stationnement « intelligent » et du stationnement par plaques d'immatriculation);

C- bien que le développement de pôles de mobilité durable et de stationnements réservés aux transports alternatifs mentionnés dans le document de la ville de Montréal soit une avenue à encourager, cette portion de la rue Laurier, doit être exempt de toutes nouvelles mesures venant diminuer à nouveau le nombre d'espaces de stationnement. (notre comité est prêt à rencontrer qui de droit pour trouver des alternatives à la désignation de lieu pour des pôles pour les nouvelles formes de déplacement);

D- considérant la spécificité commerces-résidences de cette portion de la rue Laurier, considérant son identité et son dynamisme qui lui est propre, l'installation de parcomètres dans une forme ou une autre, ne nous semble pas intéressant et doit être rejetée.

Le boulevard St-Joseph

Portion du boulevard St-Joseph, traversant le Plateau Mont-Royal

Dès 1879, le boulevard St-Joseph apparaît en trois tronçons. Vers 1905, il y a le raccordement de toutes ces sections de rues. On prévoit également que ses seules fonctions seront résidentielles et institutionnelles. Il fut le premier boulevard de Montréal. Il est rapidement adopté par les professionnels francophones. L'ensemble du bâti sera construit essentiellement entre le début des [années 1920](#) et la fin des [années 1930](#). Son caractère professionnel a été établi par la ville de Montréal dont la plupart des commerces non professionnels furent expropriés en 1930.

Suite à l'imposition de vignettes non désirées, le comité du Petit Laurier a consulté chaque professionnel du boulevard Saint-Joseph pour s'apercevoir que leurs clientèles ne désirent plus revenir dans le secteur. Si la situation ne revient pas à la normale, plusieurs déménageront dans un secteur plus accueillant comme Rosemont.

Cette portion de St-Joseph, que l'on peut qualifier d'hôpital à l'horizontale, accueille plus de 3000 patients par jour, et subit une perte progressive de clientèle, pouvant atteindre près de 25 % dans certaines cliniques. Alors que le gouvernement provincial adopte des politiques d'accessibilité aux soins de santé, les récentes mesures de stationnement ont plutôt tendance à la réduire .

Les dommages causés sont déjà irréparables, mais l'inaction détruira complètement ce fleuron qui a été richement préservé au fil du temps.

Notre proposition:

E- Les professionnels du boulevard Saint-Joseph demandent le retrait complet des vignettes sur le boul. St-Joseph quelque soit sa plage horaire;

F- insiste pour que le remplacement des vignettes 9h à 23h. demandé pour l'ensemble du Petit Laurier, s'étende jusqu'à la rue Gilford au sud.

Le parc Laurier

La situation autour du parc Laurier est l'exemple parfait pour illustrer notre proposition # 2: une demande majoritaire de riverains et visant à apporter une solution à une problématique particulière.

En période estivale, les riverains du parc ont éprouvé par le passé des difficultés répétées et prononcées de pouvoir se stationner sur leur rue de résidence. Cette situation est due à la popularité du parc et à sa grande fréquentation: lieu agréable pour pique-niquer, piscine extrêmement populaire; espaces de jeu et sportif (pétanque, soccer, baseball) fort courus.

Cette situation a conduit par le passé, au dépôt de pétitions des riverains demandant l'instauration de zones vignettées autour du parc, recommandation appuyée par notre comité. En 2015, l'administration de l'arrondissement a répondu à cette demande en instaurant un dosage d'espaces vignettés versus des espaces non-vignettés.

Ce dosage, dépasse le 10 % tel que recommandé dans notre proposition # 1, mais répond parfaitement aux exigences contenues dans notre proposition # 2. D'ailleurs, sauf erreur, la population riveraine semble fort satisfaite de la situation présente, incluant la conservation des espaces de stationnement du côté ouest de la rue Brébeuf de la rue Laurier à la rue St-Grégoire (exception faite de la section en face de la piscine).

Nos propositions:

G- le maintien de la situation actuelle, qui inclut donc un dépassement de la limite des espaces vignettés souhaitée;

H- conformément à notre point #4 de nos propositions générales, une plage horaire de 9h à 23h est recommandée;

I- la levée de l'interdiction de stationnement le long de la section en face de la piscine en dehors de la saison d'exploitation de celle-ci.

CONCLUSION

Nous sommes bien conscients que ce qui précède ne représente pas nécessairement l'opinion de l'ensemble de la population du « Petit Laurier ». Cependant, comme mentionné précédemment, après 1 an de nombreuses rencontres, d'actions publiques et de discussions multiples, autant avec la population qu'avec les gens d'affaires, nous pouvons affirmer que notre position ici exprimée rejoint les préoccupations d'une **très large partie** de la population du Petit Laurier.

Nous espérons que ce mémoire saura contribuer à enrichir les échanges tenus dans le cadre de cette commission. Par ailleurs, nous souhaitons que les mesures qui résulteront de cette nouvelle politique démontrent assez de souplesse pour évoluer selon des besoins qui pourront changer dans les années futures.

Notre mémoire s'appuie sur un souci de préserver le « vivre ensemble » où les besoins des citoyens et citoyennes d'un quartier viennent se marier au nécessaire dynamisme de la vie commerciale et professionnelle ainsi qu'à l'ouverture et l'accueil pour tous.

Certes beaucoup d'autres éléments viennent définir le « vivre ensemble ». Qu'on pense ici à l'accessibilité pour tous, à la fluidité, principalement pour les résidents du quartier, au transport en commun à mettre de l'avant, à la sécurité pour tous, à la nécessaire cohabitation harmonieuse du trio piétons-cyclistes-automobilistes, etc. Dans un autre forum, nous pourrions développer notre vision de cet ensemble.

Mais question de stationnement, notre mémoire se termine ici, en souhaitant qu'il puisse être une modeste contribution à l'amélioration de la qualité de vie dans notre quartier, à son dynamisme, à son harmonie et à sa joie de vivre qui ont fait jusqu'aux récentes années la marque de commerce de notre quartier et la réputation de Montréal dans son ensemble, et ce, au-delà de nos frontières.

Merci.

Le comité des résidents et des gens d'affaires du Petit Laurier.